

La réforme des retraites de Macron : le risque de régression

Jean-Marie Harribey

2018

<http://harribey.u-bordeaux4.fr>

<http://blogs/alternatives-economiques.fr/harribe>

Réformez, réformez, il en restera toujours quelque chose

- 1993, 2003, 2007 2010, 2013
- allongement de la durée de cotisation : 42 ans requis (43 à partir de la génération née en 1973)
- report à 62 ans de l'âge de départ à la retraite sauf pour les carrières longues
- pour les salariés du privé : mise au compte des salaires des 25 meilleures années au lieu des 10, revalorisés sur la base des prix et non des salaires
- décote, surcote

Le constat

- Retraites en 2016 : 14 % du PIB = 312,7 Mds
- Hausse de 2,6 points à cause du ralentissement du PIB
- Faible déficit en 2016 : 4,4 Mds
- Droits acquis des générations antérieures aux réformes : le niveau de vie médian des retraités est sensiblement équivalent de celui des personnes de plus de 18 ans
- Minimum vieillesse (803 €/mois ou 1247 € pour 2) et allocation logement ou loyer implicite : les personnes de plus de 65 ans sont au-dessus du seuil de pauvreté (1027 € par mois = 60 % du revenu médian) ; le taux de pauvreté des personnes de plus de 65 ans < celui de la population totale : 8 % contre 14 % mais il est > à celui des actifs, surtout pour les femmes
- En fait, joue l'effet de « noria » : amélioration structurelle

Un financement du système de retraite français qui n'est pas en danger

- Il y a 60 retraités pour 100 actifs aujourd'hui.
- En 2070, il y aura 80 retraités pour 100 actifs. Mais quelle est réellement l'amplitude financière du problème ?
 - Il y a effectivement un besoin de financement à venir mais, hors catastrophe, il reste mesuré. Comme le reconnaît le Haut Commissaire, « *aujourd'hui, nous n'avons pas le couteau sous la gorge* ».
 - Les 315 milliards de retraites sont financés à 95,2 % par des cotisations sociales (4,8 % proviennent d'une épargne individuelle) et seules 2 % des pensions sont le fruit de produits d'épargne particuliers.
 - Si l'on prend en compte l'ensemble des inactifs (jeunes, adultes et vieux- : au total, il y a aujourd'hui 17 inactifs pour 10 actifs.

Des disparités

- 42 régimes de retraite différents.
- 16 millions de retraités, dont 13,1 millions au titre du régime général (17 millions si on ajoute ceux qui bénéficient de la retraite de leur conjoint décédé).
- Un tiers des retraités sont des « polypensionnés ».
- Retraite moyenne : 1389 € bruts/mois.
- Hommes : 1739 € /mois.
- Femmes : 1065 €/mois (- 39 % d'écart).
- Avec la pension de réversion, l'écart se réduit à 24,9 % (la pension des femmes représente alors 75,1 % de celle des hommes).

1. Principes fondamentaux des systèmes de retraite

- Système dit « par répartition » : les travailleurs actifs paient des cotisations sociales, utilisées dans l'instant pour verser des pensions aux travailleurs retraités. Sur la base des annuités de cotisations, les prestations sont définies et connues à l'avance.
- Système dit « par capitalisation » : les travailleurs actifs souscrivent à des plans de retraite auprès de compagnies d'assurances privées ou de fonds de pension. Leurs primes sont placées par ces institutions qui liquident les titres pour verser des pensions.
- Mais attention : les deux systèmes *répartissent* la richesse produite ; le second modifiant les droits d'appropriation sur celle-ci au bénéfice des hauts revenus. On ne finance donc jamais sa propre retraite

1. Principes fondamentaux des systèmes de retraite

- Les paramètres de tout système de retraites
 - nombre de retraités x pension moyenne = nombre de cotisants x salaire moyen x taux de cotisation
 - pension moyenne/salaire moyen = taux de cotisation x nombre de cotisants/nombre de retraités
 - taux de remplacement = taux de cotisation x inverse du ratio de dépendance économique
 - taux de cotisation = taux de remplacement x ratio de dépendance économique
 - Le ratio de dépendance économique (inactifs/actifs) peut lui-même être modifié en jouant sur la structure démographique, la durée de cotisation, le taux d'emploi de la population en âge de travailler (hommes, femmes, jeunes, seniors), l'immigration.

1. Principes fondamentaux des systèmes de retraite

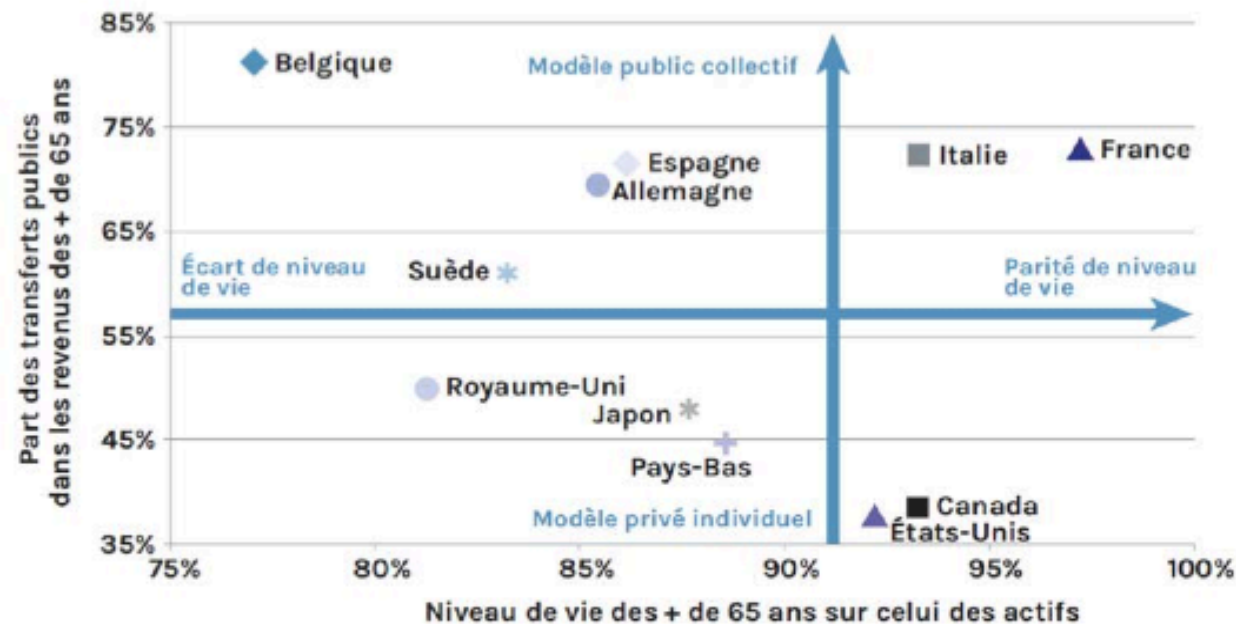
- La doxa libérale promeut l'idée que chacun doit « récupérer sa mise » au moment de sa pension comme s'il s'agissait d'une épargne, avec l'illusion que l'on arbitrera soi-même le moment de partir en retraite en fonction de son nombre de points. Dans cette optique, chacun serait libre de décider du niveau de sa pension . Le système de retraite n'a plus à assurer de solidarité.
- En réalité, on ne finance jamais sa propre retraite, mais celle de la génération qui part en retraite. Si, pour une raison ou une autre, par exemple une crise économique, la richesse créée n'est pas au rendez-vous, tout système de retraite aura des difficultés. Les retraites versées sont toujours une part de la richesse créée à l'instant t

2. Le projet de Macron

- Pourquoi changer de système ? alors que...

un niveau élevé de couverture obligatoire en France
en comparaison internationale

Classification des systèmes de retraite



Source : SG-COR d'après les données de l'OCDE, 2013.

Lecture : **sont compris dans les transferts publics, les minima de retraite, les retraites planchers et 1er niveau (+ les pensions AGIRC-ARRCO dans le cas de la France)**

En sont exclus, les revenus du capital, qui intègrent les dispositifs de retraites professionnels et individuels par capitalisation, ainsi que les revenus du patrimoine et les revenus du travail.

2. Le projet de Macron

- Le paradoxe soulevé par le COR

Comme les pensions sont désindexées de l'évolution des salaires, plus la croissance économique est forte (et donc, normalement, plus les salaires augmentent), plus les pensions représenteront une part plus faible dans le PIB.

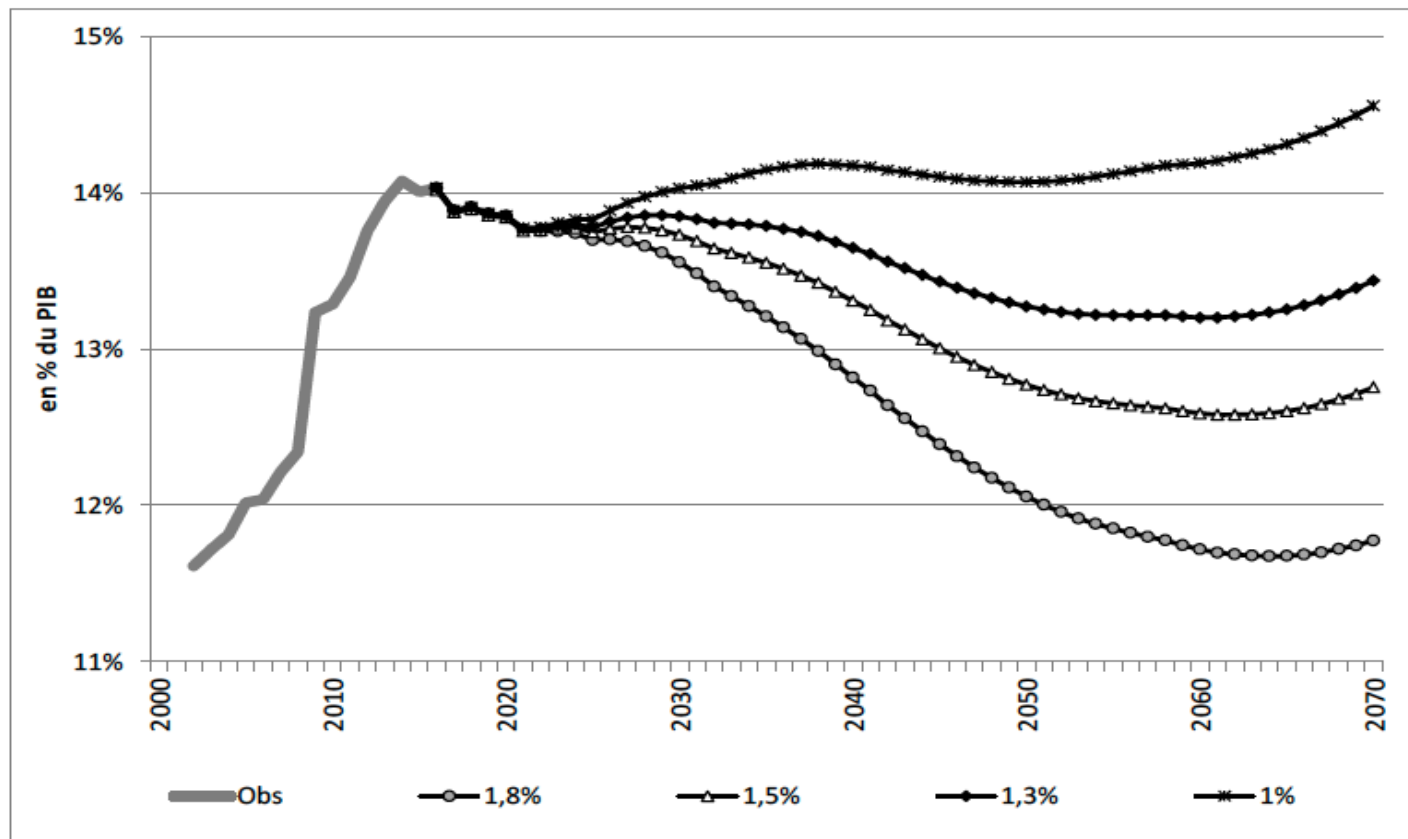
Ainsi, d'après le COR, si la croissance économique est en moyenne de 1,8 % par an pendant le prochain demi-siècle, la part des pensions baissera de 14 % à 11,7 %. Mais si la croissance n'est que de 1 %, la part des pensions montera jusqu'à 14,5 %. Or, les prévisions de croissance sont très modérées.

Solution : il s'agit de mettre à bas le système actuel de retraite pour garantir la baisse des pensions, ce que les précédentes réformes n'ont pas suffisamment réalisé aux yeux du gouvernement.

2. Le projet de Macron

Projections de dépenses de retraite

Figure 2.1 – Dépenses du système de retraite observées et projetées
(en % du PIB)



Note : données hors charges financières, hors dotations et reprises sur provisions, et hors transferts internes au système de retraite (transferts au sein des régimes de retraite et transferts avec le FSV). Pour les années 2013 à 2016, les charges exceptionnelles liées à la cession d'actifs immobiliers au RCI ne sont pas pris en compte. Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Sources : rapports à la CCSS 2002-2015 ; projections COR – juin 2017.

2. Le projet de Macron

- « Un euro de cotisation donnera le même droit à tous », dicit Macron.
- Il existe déjà un régime par points pour les retraites complémentaires des salariés du privé : le taux de remplacement n'est plus connu à l'avance.
- Poursuite de la remise en cause d'un système à prestations définies pour un système à cotisations définies et donc d'un renforcement de la contributivité, avec l'idéologie du choix purement individuel.
- Comptes notionnels : le miracle tombé du ciel ?

2. Le projet de Macron

- **En finir avec les trois leviers habituels**

- Âge de départ à la retraite
- Durée de cotisation
- Taux de remplacement, c'est-à-dire niveau des pensions par rapport aux salaires, à travers le niveau des salaires portés au compte et le taux de cotisation que ce soit pour le régime de base ou les régimes complémentaires.

- **Quid des arguments-éléments de langage ?**

- Des annuités qui ne comptent pas remplacées par des points... qui ne comptent pas ?
- Carrières descendantes défavorisées par rapport aux carrières ascendantes : pourquoi maintenir des carrières descendantes, i.e. la précarité ?
- Système universel mais non uniforme (accord de la CDDT) ?
Donc réintroduction de régimes par entreprises ?

2. Le projet de Macron

- **Montant de la retraite par points**

- Retraite = nombre d'années cotisées x salaire x taux de cotisation x valeur du point / prix d'achat du point

- Si un système par annuités retenait la totalité des années de salaire comme référence, il serait identique à un système par points (le taux de remplacement serait égal au rapport de la valeur du point et de son prix d'achat).

- Mais, dans un système par points, il est tentant pour les décideurs de manipuler le rapport valeur du point / prix d'achat de ce point. Ainsi, le débat politique sur l'arbitrage taux de cotisation-durée de cotisation-taux de remplacement est évité.

2. Le projet de Macron

- **Les régimes par points défavorisent plus encore les femmes**

Ratio entre la pension de droit direct des femmes et celle des hommes

Régimes par points	Régimes par annuités
<u>Arcco</u> : 61 %	CNAV : 74 %
<u>Agirc</u> : 41 %	CNRACL : 90 %
<u>Ircantec</u> : 60 %	Fonction publique d'État : 85 %
RSI complémentaire : 51 %	RSI commerçants : 58 %
MSA complémentaire non-salariés : 43 %	MSA non salariés : 74 %

Source : Drees 2018 - Champ : ensemble des personnes retraitées en 2016.

2. Le projet de Macron

- Défauts des systèmes par points et par comptes notionnels
- Contributivité stricte
- Pénalisation des salariés à carrière précaire (femmes, chômeurs...)
- Pénalisation des salariés ayant effectué des travaux pénibles si l'espérance de vie retenue est celle d'une génération et non pas d'une catégorie de travailleurs
- Aucun automatisme pour compenser les évolutions démographiques ou économiques.

2. Le projet de Macron

- Le Haut Commissariat présente la généralisation d'un régime universel de retraite par points, avec une même valeur de point, unifiant le système de retraite dans un même régime, rendant inutile la fusion des différentes caisses de retraite ; ce serait une rationalisation du système actuel le rendant plus juste et tout aussi solidaire.
- La Sécurité sociale du 21e siècle serait alors, dit-il, adaptée à la mobilité des jeunes générations, en cassant tous les statuts : public/privé, salarié/non-salarié.
- L'entourloupe de l'âge « pivot » / âge « minimum » de la retraite.
- Nouvel élan donné à la capitalisation (loi « PACTE » de B. Le Maire).
- La mécanique plus individualiste des points rend nécessaire une plus grande proportion de dépenses de solidarité pour obtenir les mêmes effets de ces dépenses que pour les annuités.
- Or, les dépenses de solidarité sont de 16,5 % et la réversion de 12 % des dépenses totales de retraite (4,4 millions de pensions de réversion dont 89 % de femmes).

2. Le projet de Macron

- **Questions sans réponses**

- Le choix fait est celui de traduire les solidarités en attributions de points, mais :
 - Qui paiera la cotisation (branche Sécu, Pôle emploi, CSG, cotisation de solidarité, subvention État) ?
 - Le nombre de points attribués sera-t-il équivalent au salaire antérieur, plus bas, forfaitaire : chômage, maladie, maternité = salaire antérieur normalement.
 - Quel effet sur le « salaire moyen de carrière » et le taux de remplacement ?
 - Quel niveau et quelle répartition de la cotisation, quel taux de rendement, quelles décote/surcote et à partir de quel âge, quels principes de revalorisation...?
- Pour obtenir un effet équivalent des dépenses de solidarité qu'avec les annuités, il faudrait augmenter la part de ces dépenses (en 2012 : 16,5 %).

Le maintien de la proportion actuelle se traduirait par une baisse de la solidarité et donc des pensions des plus vulnérables.

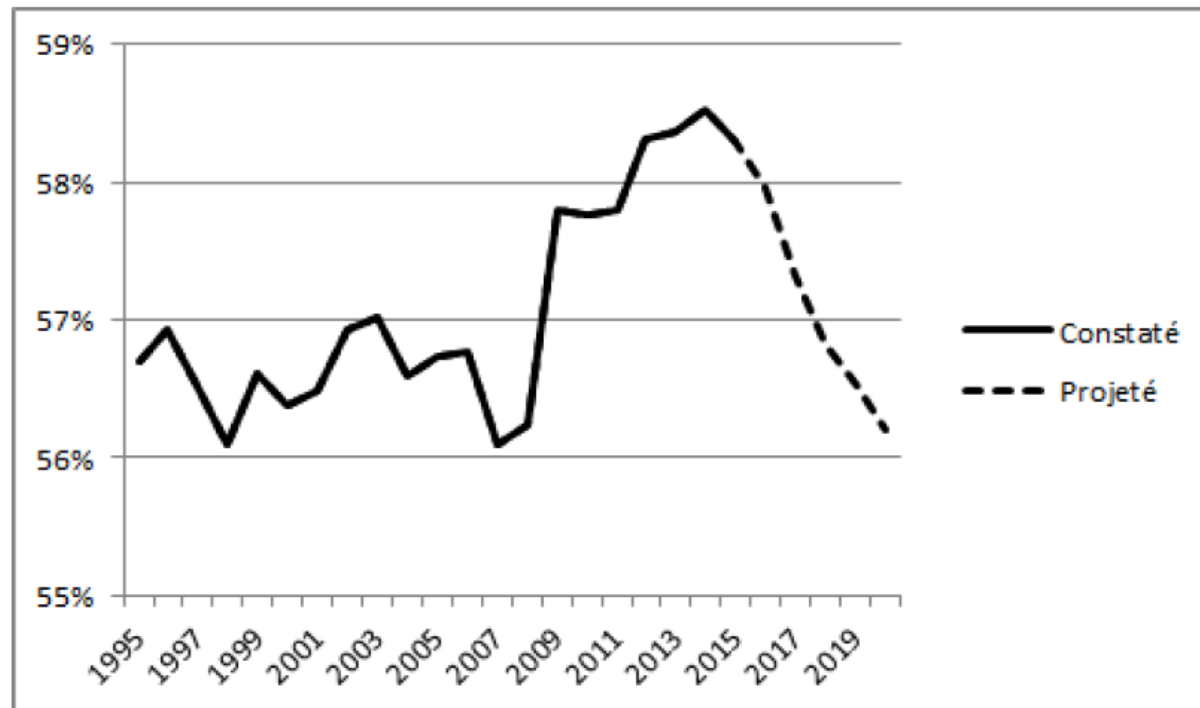
3. Face au projet de Macron : pistes alternatives

- Premier arbitrage : répartition entre capital et travail, d'autant plus crucial que les gains de productivité sont faibles.
- Toute évolution de la structure par âges de la population implique une modification de la répartition à l'intérieur de la masse salariale, difficile si on ne rétablit pas d'abord un partage entre capital et travail plus favorable à ce dernier, avec des salaires qui progressent au rythme de la productivité du travail.
- Indexation des pensions sur les salaires et ceux-ci sur la productivité.
- Unification des régimes par un taux de remplacement garanti.
- Augmenter le taux de cotisation vieillesse ou élargir l'assiette aux profits distribués (participation, intéressement, voire profits distribués).
- Assurer l'égalité des salaires hommes/femmes qui se répercutera sur les pensions.
- Derrière les retraites, le travail et l'emploi, donc aussi la répartition des revenus ... Or...

3. Face au projet de Macron : pistes alternatives

- Projections de la part de salaires

Figure 1.12 – Partage de la valeur ajoutée (rémunération des salariés / valeur ajoutée)



Note : il n'est pas tenu compte, au numérateur, des revenus mixtes des entreprises individuelles, dont le partage entre rémunération du facteur capital et rémunération du facteur travail est délicat. Les évolutions du partage de la valeur ajoutée seraient similaires, en ajoutant aux rémunérations des salariés (y compris cotisations patronales) l'intégralité – à défaut – des revenus mixtes.

Source : calculs SG-COR 2017 à partir des comptes nationaux de l'INSEE et du programme de stabilité 2017-2020.

Champ : France entière.

Conclusion

- La bataille est globale : de l'économique au social, du politique au culturel.
- Face à l'idéologie libérale selon laquelle « chacun doit préparer sa retraite », il faut montrer qu'on ne finance jamais sa propre retraite et donc que seul un système collectif est porteur de sûreté et de solidarité.
- La question de la protection sociale ne peut être séparée de celle du travail et de l'emploi, tant du point de vue quantitatif que qualitatif

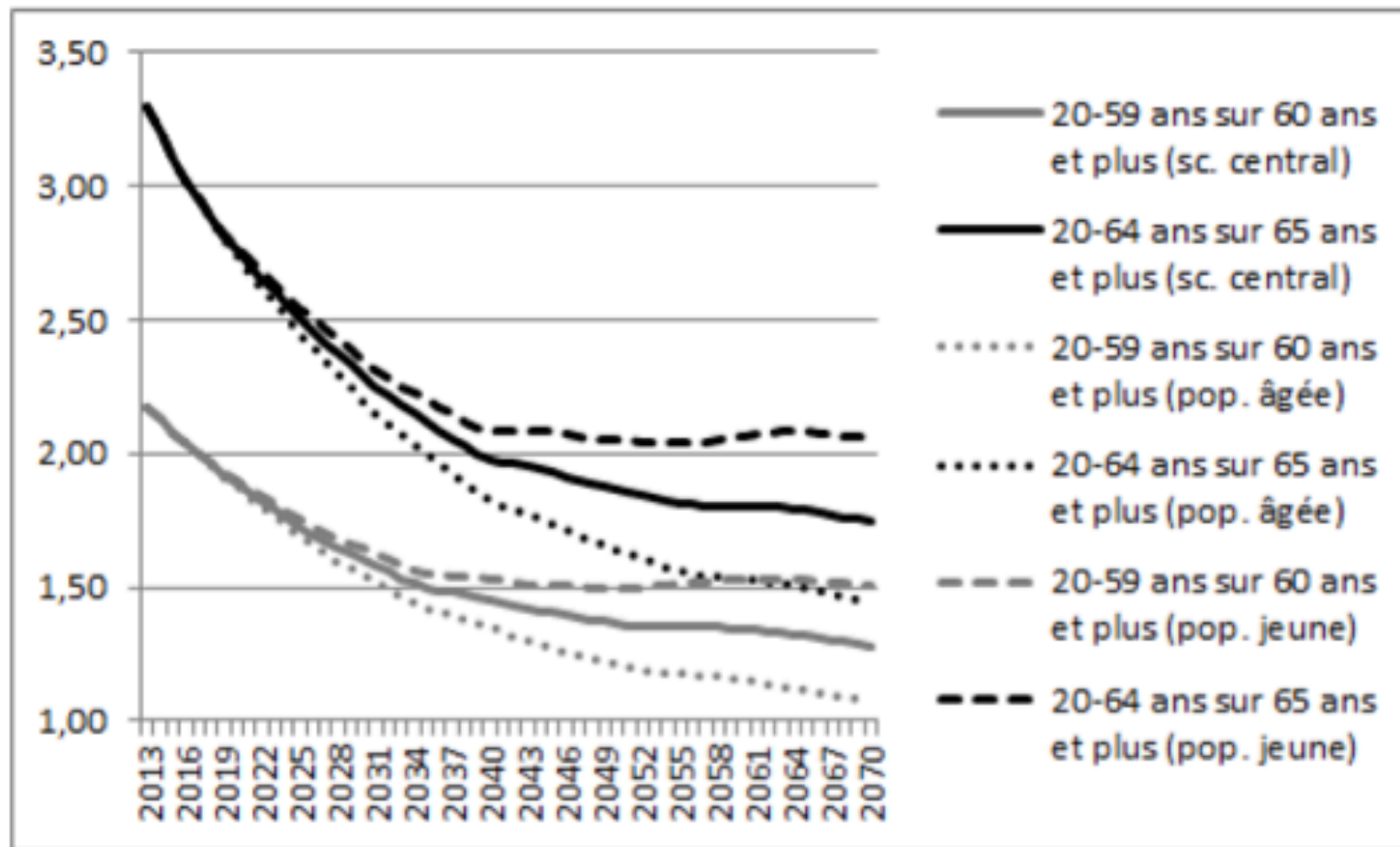
Bibliographie

- Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010
- Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'alternative cachée*, Paris, Syllepse, 2013
- CGT, « Propositions pour améliorer les pensions de retraite », 2018, <http://cgt.fr/La-CGT-porte-des-propositions-pour-ameliorer-les-pensions-de-retraite.html>
- Conseil d'orientation des retraites, Rapports 2017 et 2018, <http://www.cor-retraites.fr>
- Gérard Cornilleau et Henri Sterdyniak, « Faut-il une nouvelle réforme des retraites ? », *OFCE Policy brief*, n° 26, 2 novembre 2017, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief26.pdf>
- Jean-Marie Harribey, « Travail dégradé et retraites sacrifiées, mais ce n'est pas inéluctable », 2018, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites-reforme-macron.pdf>
- Christiane Marty, « Retraites des femmes, un enjeu décisif pour toute réforme », à paraître *Les Possibles*, n° 18, 2018
- Christophe Ramaux et Henri Sterdyniak, « Retraites : le bel avenir est à portée de main, Contre les visions catastrophistes du COR », Note pour les Économistes atterrés, 3 juillet 2017, <http://www.atterres.org/sites/default/files/Note%20Retraites%20COR.pdf>

Annexes

Évolution démographique

Figure 2.24 - Effectifs des 20-59 ans (20-64 ans) rapportés à ceux de 60 ans et plus (65 ans et plus) selon différentes hypothèses démographiques de l'INSEE



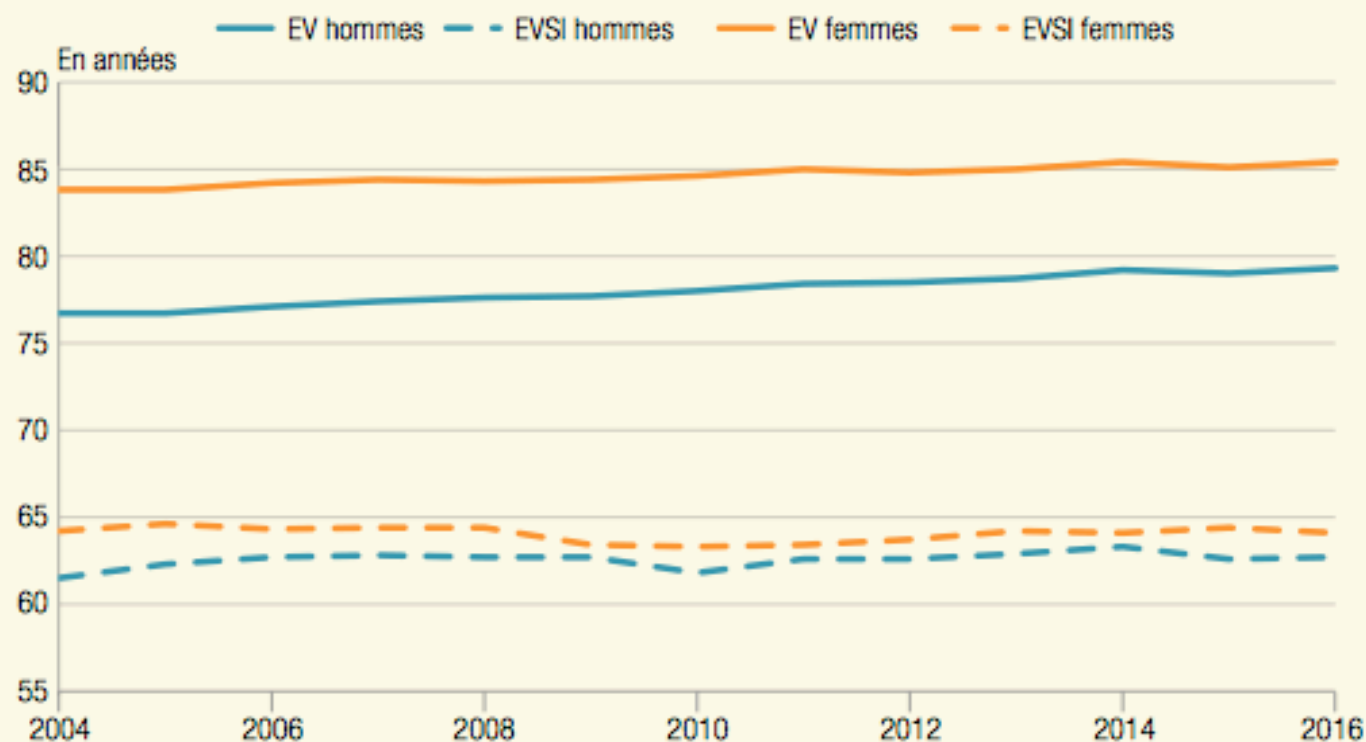
Sources : INSEE, projections démographiques de 2016.

COR, 14^e rapport, novembre 2017, p. 101.



GRAPHIQUE 1

Évolution de l'espérance de vie et de l'espérance de vie sans incapacité, par sexe, de 2004 à 2016



EV : Espérance de vie à la naissance ; EVSI : espérance de vie sans incapacité.

Source • Espérance de vie à la naissance, Série Insee, France entière, données de décembre 2016 ; Espérance de vie sans incapacité, calculée avec la méthode de l'European Health Expectancy Monitoring Unit (EHEMU) à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'Insee pour la mesure des incapacités.

- **Le système par points actuel des régimes complémentaires**

- Valeur du point ARRCO : 1,2513 €
- Valeur du point AGIRC : 0,4352 €
- Prix d'achat du point ARRCO : 16,7226 €
- Prix d'achat du point AGIRC : 5,8166 €
- Plafond Sécurité sociale : 39 732 € / an
- Taux contractuel de 6,2 %.
- Le taux prélevé (d'appel) est $x 1,25 = 7,75 \%$
- Calcul du nombre de points pour un salarié non cadre qui gagne 30 000 €
 $30\ 000 \times 0,062 / 16,7226 = 111,23$ points
- Calcul du nombre de points pour un salarié cadre qui gagne 50 000 € pour un taux contractuel de 16,44 % au-delà du plafond

$$\frac{39732 \times 0,062}{16,7226} + \frac{(50000 - 39732) \times 0,1644}{5,8166} = 437,52 \text{ points}$$

Le projet de Macron

- **Les comptes notionnels ? Option abandonnée ?**
- On enregistre le montant des cotisations du salarié. Le montant de la pension sera proportionnel à ce capital virtuel actualisé, que l'on divise par un coefficient dépendant de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge de la génération à laquelle appartient le salarié. On connaît alors la somme totale à percevoir pendant toute la durée de la retraite et on la divise par l'espérance de vie à l'âge de la liquidation pour obtenir la pension annuelle.
- Plus le salarié attend, plus l'espérance de vie à la liquidation diminue et plus la pension sera élevée. L'individualisation de la retraite est ainsi renforcée parce qu'on introduit le principe de la « neutralité actuarielle » selon lequel l'âge de départ à la retraite doit être neutre en termes de sommes perçues par chacun pendant tout le temps de sa retraite. On tend à substituer la notion de salaire différé à celui de salaire socialisé.
- Disparition des mécanismes de solidarité.

Le projet Macron

Un mirage

- Indépendance / chocs démographiques et économiques ?
- « À taux de cotisation fixe sur le long terme, paramètre présenté en Suède comme un critère d'équité entre les générations, il existe un équilibre automatique portant sur le taux de remplacement ou l'âge de liquidation de la pension des assurés. » (COR, 2013).
- Affirmation fausse et stupide. Il n'existe aucun équilibre automatique. La seule automaticité consiste à considérer la masse salariale comme immuable, quels que soient les progrès de la productivité du travail.

Le projet de Macron

- **Faux avantages des comptes notionnels**

Quid des différences d'espérance de vie entre catégories sociales au sein d'une même génération ?

Quid des différences d'espérance de vie entre H et F ?

Quid des différences de pénibilité des travaux liées aux salaires les plus faibles, donc aux retraites potentielles les plus faibles ? Travailler jusqu'à ce que mort s'ensuive ?

Quid de l'espérance de vie en bonne santé ?

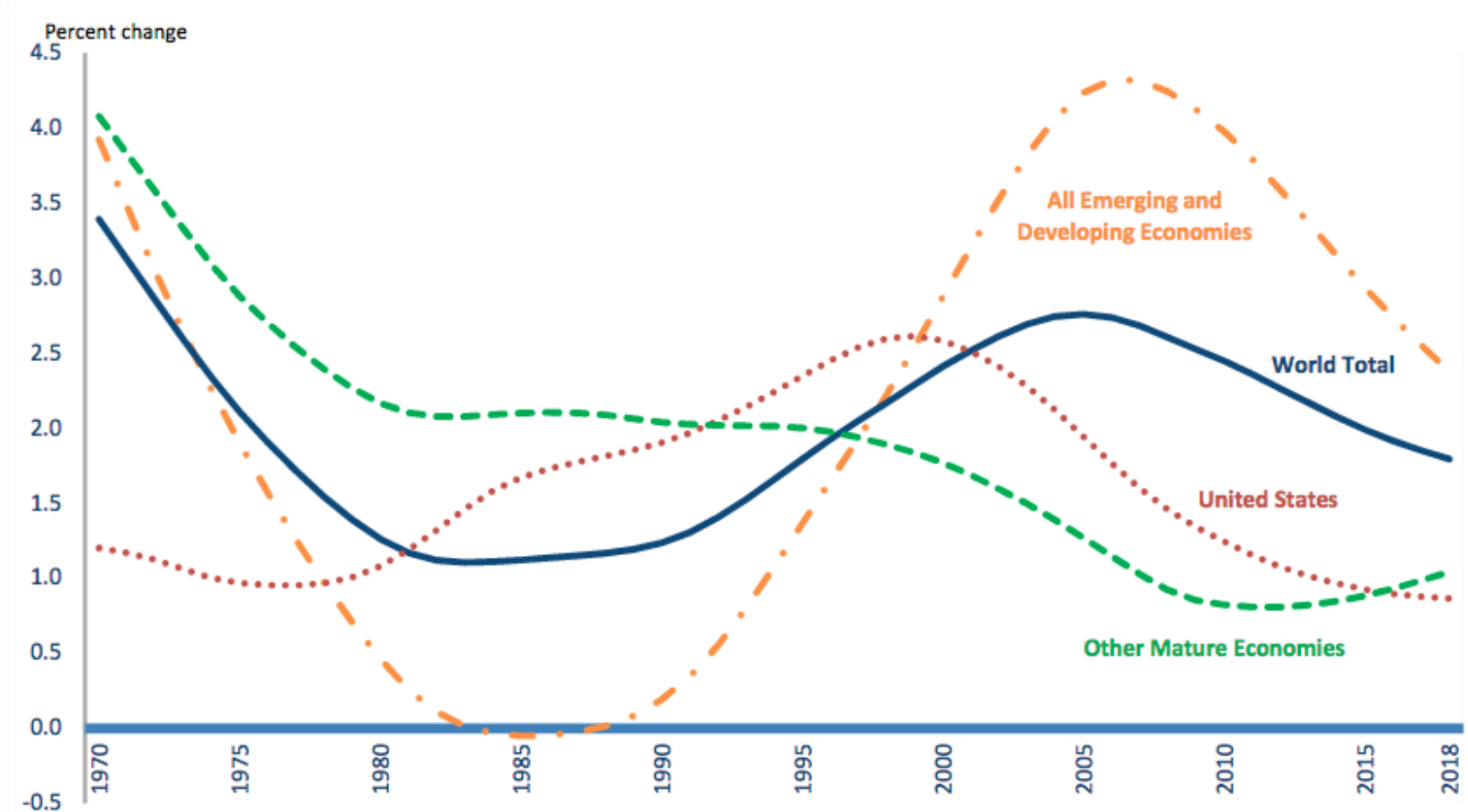
Cas de la Suède éloquent.

Le projet de Macron

- **Cas de la Suède depuis 1994**
- Le coefficient de conversion tient compte de l'espérance de vie de la génération et du taux de croissance du revenu réel par tête. Si ce dernier ne dépasse pas 1,6 % dans l'an, les pensions ne sont pas revalorisées.
- Avec la crise de 2007, le système a failli :
 - régime complémentaire obligatoire et possibilité de capitalisation
 - le gouvernement prévoit de reculer l'âge de la retraite
- L'affirmation de Macron que le système par comptes notionnels « ne transmet pas de dette à la génération suivante » est absurde. Tout système est influencé par les évolutions économiques et démographiques.

Évolution du taux de variation de la productivité du travail dans le monde

CHART 1: Trend growth of GDP per Person Employed using HP filter, Major Regions, 1970-2018



Source: The Conference Board Total Economy Database™ (Adjusted version) March 2018.

Notes: Trend growth rates are obtained using HP filter, assuming $\lambda=100$; Regional labor productivity growth rates are aggregated using shares in nominal PPP converted GDP.